



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°74-2023-091

PUBLIÉ LE 3 MAI 2023

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / DD74-Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

74-2023-04-26-00004 - Arrêté n° 2023-12-0022 portant renouvellement des membres de la commission d'activité libérale des Hôpitaux du Léman (4 pages)

Page 3

74-2022-03-10-00005 - Arrêté portant désignation de M. COMPARIN directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur adjoint de l'EHPAD "Les couleurs du Lac" pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD "Les couleurs du Lac" (4 pages)

Page 8

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2023-04-26-00004

Arrêté n° 2023-12-0022 portant renouvellement
des membres de la commission d'activité
libérale des Hôpitaux du Léman

Arrêté n° 2023-12-0022

Portant renouvellement des membres de la commission d'activité libérale des Hôpitaux du Léman

La Directrice générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment le chapitre 2 du titre III du livre IV ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant cessation de fonction de Monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2023 portant attribution de fonction de Madame Muriel VIDALENC en qualité de Directrice générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision du 21 avril 2023 portant délégation de signature aux directeurs des délégations départementales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6154-5 et R. 6154-11 à R. 6154-14 relatifs aux commissions d'activité libérale ;

Vu le décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté n° 2011-2164 du 30 juin 2011 portant constitution de la commission d'activité libérale des Hôpitaux du Léman ;

Vu l'arrêté n° 2018-5017 du 20 août 2018 portant renouvellement des membres de la commission d'activité libérale des Hôpitaux du Léman ;

Vu l'extrait du procès-verbal de la Commission Médicale d'Établissement des Hôpitaux du Léman en date du 8 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman en date du 30 mars 2023 ;

Vu la désignation d'un représentant des usagers lors de la commission des usagers en date du 8 février 2022 ;

Vu la désignation d'un représentant par le Conseil Départemental de Haute-Savoie de l'Ordre des Médecins lors de sa séance du 3 juin 2021 ;

Vu la désignation de 2 représentants par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 : la commission d'activité libérale des Hôpitaux du Léman est constituée ainsi qu'il suit :

- ➔ **Un membre du Conseil Départemental de Haute-Savoie de l'Ordre des Médecins :**
Docteur Thierry DEWAELE
- ➔ **Deux représentants désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres non médecins :**
Madame Angélique PERREARD
Madame Josiane LEI
- ➔ **Le directeur des Hôpitaux du Léman ou son représentant**
- ➔ **Deux représentants de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute Savoie :**
Titulaire : Monsieur Anthony SICAMOIS
Suppléant : Monsieur Pascal MORISSET
- ➔ **Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la Commission Médicale d'Etablissement :**
Docteur Mounsef DELOUANE
Docteur Karim MEGRI
- ➔ **Un praticien statutaire à temps plein, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la Commission Médicale d'Etablissement :**
Docteur François BOUNIOL
- ➔ **Un représentant des usagers :**
Madame Nicole GAY

Article 2 : les membres de cette commission ont un mandat d'une durée de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 : cette décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, d'un recours :

- gracieux, auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès du Ministre chargé de la santé et de la prévention,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : le Directeur de la délégation de Haute-Savoie et le Directeur des Hôpitaux du Léman sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Savoie.

Fait à Annecy, le **26 AVR. 2023**

Pour la Directrice générale par intérim de l'Agence
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et par
délégation,
Le Directeur de la délégation de Haute-Savoie



Reynald LEMAHIEU

2500 JVA

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2022-03-10-00005

Arrêté portant désignation de M. COMPARIN
directeur d'établissement sanitaire, social et
médico-social, directeur adjoint de l'EHPAD "Les
couleurs du Lac" pour assurer l'intérim des
fonctions de direction de l'EHPAD "Les couleurs
du Lac"



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° 2022-17-0147

Portant désignation de monsieur Christophe COMPARIN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur adjoint de l'EHPAD « Les couleurs du Lac » (74) pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD « Les couleurs du Lac » (74).

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 susvisée ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 modifié relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

Considérant l'absence pour raison de santé de madame Corinne BREYSSE, directrice de l'EHPAD « Les couleurs du Lac » (74), à compter du 22 février 2022 ;

Courrier : CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03
04 72 34 74 00
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-ara-dpd@ars.sante.fr).

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'encadrement et de la gestion administrative de l'EHPAD « Les Couleurs du Lac » (74) ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christophe COMPARIN, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur adjoint de l'EHPAD « Les Couleurs du Lac » (74) est désigné pour assurer l'intérim des fonctions de direction de l'EHPAD « Les Couleurs du Lac » (74) à compter du 22 février 2022 et jusqu'au retour de la directrice.

Article 2 : Dans le cadre de cette mission d'intérim, monsieur Christophe COMPARIN percevra une majoration temporaire de sa part fonction perçue au titre de sa prime de fonctions et de résultats, dont le coefficient est fixé à 0,5 conformément aux dispositions du décret n°2018-255 et de l'arrêté du 9 avril 2018 susvisés.

Article 3 : Cette indemnisation sera versée mensuellement à terme échu par l'établissement dont la vacance de poste du directeur est constatée.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié au directeur concerné et à l'établissement d'affectation et d'exercice de l'intérim.

Article 6 : Le directeur susnommé et le directeur de la délégation départementale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 MARS 2022

Pour le directeur général
et par délégation
Le directeur délégué régulation de
l'offre de soins hospitalière

Hubert WACHOWIAK

